CLOS PHILIPPE RICORD

- Habitat inclusif -

AFAEDAM

Association Familiale pour l'Aide
aux Enfants et adultes Déficients de
l'Agglomération Messine

SOMMAIRE

1/ L'AFAEDAM : notre histoire
- Une initiative de parents
- La création de l'Association
- L'écoute des besoins

2/ L'INCLUSION SOCIALE : une solution face aux besoins

3/ LE CLOS PHILIPPE RICORD
- Un nom riche de sens
- Le projet
- La vie au Clos Philippe RICORD

4/ REMERCIEMENTS

5/ REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

I/ L'AFAEDAM

En 1960, de nombreuses familles ayant un enfant déficient intellectuel se sont trouvées désemparées du fait qu'il ne puisse pas suivre une scolarité ordinaire.
Que faire alors de ces enfants pour lesquels aucune solution n'était envisagée ?

UNE INITIATIVE DE PARENTS

Des parents ayant pris l'avis des médecins scolaires et généralistes se sont rencontrés au foyer Carrefour à Metz, pour échanger leurs informations, leur vécu.
C'est lors de ces premiers échanges qu'a germé l'idée de créer un mouvement associatif à l'image de ce qui venait d'être initié sur le secteur de Saint Avold.

LA CREATION DE L'ASSOCIATION

L'Association Familiale pour l'Aide aux Enfants Déficients de l'Agglomération Messine (AFAEDAM) a ainsi été créée le **27 avril 1961**.
L'AFAEDAM a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 04 août 2014.

A L'ECOUTE DES BESOINS

Dès 1962, l'AFAEDAM a ouvert son premier établissement à Jussy, dans les locaux d'un centre de vacances géré par l'association Vacances et Loisirs. Puis, devant le nombre croissant d'enfants accueillis, l'AFAEDAM a acheté des terrains à proximité pour y construire l'Institut Médico-Educatif (IME).
L'AFAEDAM s'est développée avec un fil conducteur : essayer de trouver des solutions au fur et à mesure de l'avancée en âge des enfants et des problèmes d'accompagnement s'y rattachant mais aussi, de l'évolution des politiques sociales.

L'AFAEDAM œuvre sur toute l'agglomération messine, depuis près de 60 ans aujourd'hui, au bien-être des personnes handicapées mentales et au soutien de leurs familles.
Notre association de parents est membre du mouvement d'ampleur nationale : l'Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés, plus connu sous le nom de « UNAPEI ».

L'AFAEDAM c'est aussi un cadre de qualité, permis par la qualification et la motivation de notre personnel, soutenu par la richesse de l'engagement désintéressé des membres bénévoles qui composent l'association.

2/ L'INCLUSION SOCIALE

L'habitat inclusif qu'est-ce-que c'est ?
Retour sur une notion peu connue mais pourtant fondamentale.

L'habitat inclusif, appelé aussi « habitat protégé », est une alternative entre un logement ordinaire et un hébergement en institution. Il s'agit d'un ensemble de petits appartements indépendants et accessibles, de type T1 et T2, auxquels s'ajoutent des espaces de vie commune le tout dans un environnement sécurisé. Ces petits logements constituent la résidence principale de la personne et s'accompagnent de services adaptés.

A QUI S'ADRESSE-T-ON ?

Ce mode d'habitation s'adresse ainsi aux personnes handicapées travailleurs d'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) ou travailleurs en milieu ordinaire ; aux personnes âgées et à tout locataire émettant le souhait d'un mode d'habitation regroupé. Basé sur un choix libre et personnel, les dispositifs d'orientation sociale ou médico-sociale ne sont pas pris en compte dans les critères d'acceptation.

PROJET DE VIE SOCIALE

L'habitat inclusif est systèmatiquement assorti d'un projet de vie sociale et partagée.
Un cahier des charges national définit les principes même de ce projet dans un arrêté des ministres chargés des personnes âgées, des personnes handicapées et du logement, publié le 24 juin 2019. Il complète l'article L.281-1 du code de l'action sociale et des familles* faisant suite à la loi en faveur de l'évolution du logement, de l'aménagement et de la transition numérique du 23 novembre 2018.
Ce cahier des charges fixe les orientations du projet de vie sociale et partagée de l'habitat inclusif :

- L'habitat inclusif est un logement ordinaire qui ne relève pas d'un dispositif d'orientation sociale ou médico-sociale. Il se construit avec les habitants selon leurs besoins et leurs souhaits.
- Pour permettre une véritable inclusion des habitants, l'habitat doit se développer à proximité des services de la vie quotidienne et s'appuyer sur les acteurs du territoire où il est situé.
- Les habitants, avec l'appui du porteur, élaborent et participent au projet de vie sociale et partagée, ainsi qu'à la nature des activités qui peuvent constituer ce projet.
- L'habitat inclusif doit permettre le respect de l'intimité tout en assurant le vivre ensemble.

*http://expertise.uniopss.asso.fr/resources/trco/pdfs/2019/G_juillet_2019//20190628_Fiche_technique_habitat_inclusif.pd

3/ LE CLOS PHILIPPE RICORD

UN NOM RICHE DE SENS

Le conseil d'administration a fait le choix de nommer le clos du nom du fondateur de l'AFAEDAM, Monsieur Philippe RICORD.
Président de l'Association d'avril 1961 à septembre 2016, il est celui qui, par son investissement et son travail acharné, a permis à l'AFAEDAM de voir le jour, de se développer et de prospérer.
A l'image de cet homme charismatique aux valeurs bienveillantes, le Clos Philippe RICORD rend hommage à cette aventure humaine de toute une vie.

LE PROJET

Initié fin 2017, l'AFAEDAM a achevé son programme de construction, dix-huit mois après la pose de la première pierre (le 7 septembre 2018).
Composée de quarante logements dont trente-deux T1 de 34m^2 et huit T2 de 46m^2, le Clos Philippe RICORD émerveille par son architecture originale de « petit village de vacances ».

La qualité des bâtiments et leurs façades colorées, fruit du travail du Cabinet Vincent Poignon et Architectes (VPA), invite au dépaysement et au bien-être. Des petites terrasses privatives donnant vue sur un aménagement paysagé réfléchi et entretenu renforcent également ce sentiment.

LA VIE AU CLOS

Le Clos Philippe RICORD c'est aussi la mise à disposition d'une salle commune qui permettra à terme, d'organiser des moments festifs entre locataires et/ou avec leurs proches (famille et amis). Cette salle commune servira également de lieu d'animation grâce au développement souhaité du bénévolat dans différents domaines, de petits ateliers pâtisserie et de la mise en place d'activités de sport adapté telle que l'indique la convention signée récemment avec le Comité Départemental de Sport Adapté de Moselle.

S'ouvrir à autrui, cheminer vers plus d'autonomie, d'intimité, tout en continuant de protéger et d'adapter l'environnement à chacun constitue le fil conducteur du Clos Philippe RICORD.
L'AFAEDAM, par ce programme labellisé Haute Santé et Sécurité (HS2), propose différentes prestations pour les résidents qui le souhaitent : repas, blanchisserie...
Des partenariats sont en cours d'élaboration avec le monde sportif et culturel de la ville de Marly. Des conventions avec les professionnels de santé (pharmacies, médecins…) et les commerçants sont également en cours.

C'est sous le charme de ces quarante logements, que chaque appartement a rapidement été pourvu, donnant lieu à une mixité intéressante entre des travailleurs d'ESAT, des retraités, des personnes en situation de handicap et des personnes valides.
A proximité des commerces et des installations sportives, les locataires, conquis par la qualité de vie des lieux, ont ainsi pris possession de leur logement.

4/ REMERCIEMENTS

D'un coût global de 4 344 000 €, cette construction a été financée par :

- Prêt locatif sociale auprès de la banque européenne du Crédit Mutuel
- Action logement
- Fonds propres associatifs
- Le Mécénat
  Le mécénat a représenté environ 25% du coût global du projet.

C'est avec émotions que nous remercions chaleureusement l'ensemble de nos mécènes.

- Metz Métropôle,
- l'Association Travailler en Moselle,
- le Comité de Coordination et d'Action Handicap (CCAH) et à travers ces derniers les groupes :
  - HUMANIS,
  - MALAKOFF MEDERIC,
  - KLESIA AGIRC ARRCO,
  - IRCEM AGIRC ARRCO,
  - LORRAINE ACTIVE

5/ REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Construction de 40 Logements Adaptés pour Personnes Handicapées
« ZAC Mermoz » - Marly
Permis de Construire n° PC 57 447 17 Y0035 délivré le 29/01/2018
MAÎTRE D'OUVRAGE
A.F.A.E.D.A.M
108 Route de Jouy 57160 Moulins-Lès-Metz
Tel : 03 87 65 89 10
ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE
EGC
7 rue du Château 67640 Saint Barbe
afaedam
ORGANISME FINANCEUR
GARANTIE D'EMPRUNT:
120 000,00€
Metz Métropole
MAÎTRE D'ŒUVRE:
Architecte:
VP&A-Architecte
Bureaux d'Etudes:
SECALOR
CONTRÔLE TECHNIQUE & SPS: QUALICONSULT
Groupe Qualiconsult
ENTREPRISES
LOT 1 VRD
EJL Woippy
LOT 2 GROS OEUVRE
CRISTINI Valmont
LOT 3 RAVALEMENT
PROTECT FACADE Marly
LOT 4 CHARPENTE COUVERTURE
THOMAS Vaucouleurs
LOT 5 & 6 ETANCHEITE- BARDAGE
SMAC Marly
LOT 8 PEINTURE
BATI CONCEPT Forbach
LOT 9 MENUISERIE INTERIEURE
PERRERO Audun-Le-Roman
LOT 10 CARRELAGE
LESSERTEUR Jœuf
LOT 11 PEINTURE – SOL SOUPLE
DEBRA Frères Marly
LOT 12 ELECTRICITE
GORDILLO Talange
LOT 13 PLOMBERIE-SANITAIRE-VMC
LORRY Marly

VOLVO
VOLVO
EW150E

VOLVO